

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**SEML Route des Lasers - Modification des statuts de la SEML Route des Lasers
- Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 05/04/2004, le Conseil de Communauté s'est prononcé en faveur de la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au capital social de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Route des lasers » et à son financement.

A ce jour, le bilan des opérations de la SEML sur la Cité de la Photonique à Pessac est le suivant :

- 3,8 Ha dont 2,9 Ha aménagés
- 4 bâtiments
- 9 278 m² de surface de plancher
- 16 entreprises et 182 emplois
- taux d'occupation de 71 %
- loyer : entre 138 €/m²/an et 145 €/m²/an
- services : mutualisation haut débit, salle de réunion, wifi....

Cet outil de portage immobilier représente une solution crédible pour répondre à de nouveaux projets d'implantation d'entreprises industrielles et technologiques à plus grande échelle.

Elargir son champ d'actions offrira à la SEML de nouvelles perspectives de développement et permettra ainsi de consolider ses résultats comptables.

Dans cette optique, le conseil d'administration de la SEML Route des Lasers, par décisions en date du 22 octobre 2012 et du 25 janvier 2013, a souhaité apporter des modifications à l'objet social de la société.

L'élargissement du périmètre d'intervention de la SEML :

A partir des conclusions de l'étude stratégique engagée en 2012, un nouveau Plan d'actions de la SEML pour la période 2013-2017 est en cours de rédaction.

Il se base principalement sur un élargissement du périmètre économique et géographique de la SEML, permettant d'ouvrir à la société de nouvelles perspectives de projets de développement (notamment sur les parcs technologiques de la CUB).

Il est ainsi proposé d'élargir le champ d'intervention de la SEML (article 3) :

- au territoire départemental de la Gironde et de ne plus le limiter aux territoires de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- au portage immobilier d'opérations industrielles et tertiaires menées par des organismes ou entreprises œuvrant dans le cadre de filières technologiques, scientifiques et d'excellence du territoire. Néanmoins, il sera toujours privilégié le développement de la filière Photonique au sens large (la référence à la filière Optique Laser étant supprimée) ;
- à la gestion et à la fourniture de services liés au fonctionnement des parcs d'activités.

De nouvelles conditions de quorum :

Dans un souci de simplification des prises de décisions lors des Conseils d'Administration, il est demandé par la SEML à ses actionnaires de bien vouloir accepter de nouvelles conditions de quorum :

- en n'exigeant dorénavant que la présence effective de la moitié au moins des membres composant le conseil d'administration (article 19.2.2 alinéa 1) ;
- en prévoyant que les décisions seront désormais prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés dont au moins quatre voix appartenant aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements présents ou représentés (article 19.2.3).

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications ne pourront faire l'objet d'un vote par le représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'Assemblée Générale de la SEML qu'après l'intervention d'une délibération préalable du conseil de communauté approuvant la modification.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2004/0245 adoptée en Conseil de Communauté en date du 5 avril 2004 portant sur la participation de la CUB au capital de la SEM Route des Lasers et approbation des statuts et du pacte d'actionnaires,

VU le pacte d'actionnaires en date du 3 mai 2004,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces modifications de statuts vont permettre une simplification du fonctionnement de la SEML Route des Lasers et un élargissement de son périmètre d'intervention,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications de statuts de la SEML Route des Lasers.

Article 2 : d'autoriser le représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'Assemblée Générale de la SEML Route des Lasers à mettre en œuvre cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JUILLET 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2013</p>
--

M. JEAN-JACQUES BENOIT